

République Française
Département de l'Allier
Mairie de Saint Pourçain sur Besbre (03290)

ARRETE DU MAIRE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L221.1 à L2212.5

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 (police de la circulation et stationnement) à L2213.18

Vu, le Code de la route

Considérant la demande faite par la société ADN TP

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la limitation apportée à usage des voies ci-dessous mentionnées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite sur les voies communales (sauf riverains) Rue des Cheneaux et Chemin de Beauvoir pour des travaux de voiries à compter du **24 septembre jusqu'au 03 octobre 2025**.

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit à tous véhicules pendant toute la durée des travaux.

Article 3^{ème} : La vitesse de tous véhicules sera limitée à 30 kilomètres/heure.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 5^{ème} : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies, conformément à la loi.

Article 6^{ème} : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dompierre sur Besbre
- ✓ Société ADN TP

Fait à Saint Pourçain sur Besbre,
Le 23 septembre 2025

Le Maire
F. MARIDET

